COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2015 à 20h30

Présents: Mmes MERILHOU Monique, PORTAZ Vanessa

MM. ALARIA André, BUTTARD Jean-Marc, BUTTARD Romain, DEJEAN Fabrice,

KEMPF Adrien, SACCHI Christian

Mme SACCHI Fabienne arrive à 21h.

Absentes: Mme THORAL Françoise (procuration à PORTAZ Vanessa)

M. THORAL J-Jacques (procuration à MERILHOU Monique)

Présente également : KEMPF Martine

Secrétaire de séance : BUTTARD Jean-Marc

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, sans modification le compte rendu de la réunion du 24 juin 2015.

1º- Acte de cession de deux parcelles La Norma

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'acte de cession à la Communauté de communes Terra Modana des parcelles situées à la Norma à côté de l'UCPA.

Les dispositions prévues dans la délibération du 24 novembre 2014 ayant été respectées, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'acte de cession définitif.

Par 7 voix pour et 3 contre, le Conseil autorise le Maire à signer l'acte.

2°- Convention d'occupation précaire et révocable d'une parcelle relevant du domaine public et privé d'EDF.

A la demande de la commune, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation de la parcelle EDF cadastrée A 387.

3°- Convention de servitude pour le passage de réseau de fibre optique EDF

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'EDF relative à l'enfouissement de réseau de fibre optique et d'un câble de télécommande à partir de la conduite forcée jusqu'à la station de pompage sur la voirie communale.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

4°- Régularisation foncière rue de Garet

La demande de création de servitude sur fonds privé ne concernant pas la commune, le Conseil municipal renonce à la réalisation d'un document d'arpentage.

5°- TELT. Mesures compensatoires

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande présentée par TELT (Train Européen Lyon Turin) dans le cadre de destruction d'espèces protégées et l'instauration de mesures compensatoires.

Le Conseil municipal souhaite obtenir de plus amples informations sur les contraintes induites par la mise en place de mesures compensatoires sur le territoire communal et charge Monsieur le Maire d'organiser une rencontre avec les représentants de TELT.

6°- Commission travaux

- Cheminement piétonnier : André Alaria, Adjoint aux travaux informe le Conseil que les travaux confiés à l'entreprise Martoïa ont débuté ce jour, pour une durée d'un mois.
 - Corps de garde : les travaux sont terminés et la réception est adoptée sans réserve.
- Parking La Redoute : Fabrice Dejean présente au Conseil l'avancement de ce dossier. A l'automne, l'avant projet prévisionnel chiffré sera présenté.
 - Travaux communaux : André Alaria détaille au Conseil les travaux réalisés et prévus pour cet été.

7°- Association « Avrieux, Mémoire et Patrimoine »

Adrien Kempf fait le compte rendu de l'assemblée constitutive de l'Association «Avrieux, Mémoire et Patrimoine». A cette occasion, les habitants intéressés sont invités à se faire connaître en Mairie. Le premier projet consiste à la réhabilitation du télégraphe CHAPPE.

8°- Divers

- **Subvention FDEC**: Suite à la réunion cantonale de répartition des crédits départementaux du FDEC, une subvention de 2 924 € a été attribuée à la commune pour l'acquisition de l'étrave de déneigement.
- CR Conseil de régie: Monsieur le Maire fait le compte rendu du Conseil de régie, à savoir: la fin des tarifs réglementés au 31/12/2015, à la réunion inter régies (Villarodin-Bourget, Aussois et Avrieux) et au projet d'extinction de l'éclairage public.

 A ce sujet, le Conseil municipal propose et décide de l'extinction totale de l'éclairage public de 0h à 05h à compter du 01/11/2015.
- **Commission logement :** Sur proposition de la Commission, le Conseil municipal décide d'attribuer le logement T3 situé au 2^{ème} étage de la boulangerie à Meresse Xavier et Pétinot Virginie. Suite à la réhabilitation de cet appartement, le loyer est fixé à 470 €.
- La Commission logement propose de résilier, en respectant les préavis, les conventions d'utilisation des locaux du bâtiment de Longecôte à compter de l'année 2016 et de les attribuer après mise en concurrence et réévaluation des loyers.
 - Le bail avec l'Association diocésaine est reconduit pour une année à compter du 01/08/2015.
 - Romain Buttard fait le point sur le dossier de réhabilitation du bâtiment presbytère.
- **Loi NOTRe :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'adoption définitive de la loi NOTRe le 16 juillet et présente au Conseil les dispositions concernant l'intercommunalité.
- **Agenda d'accessibilité** : Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'assistance de la DDT pour la réalisation de l'ADAP.
- **Charte PNV**: le Conseil municipal doit délibérer avant le 26/09/2015 sur l'adhésion à la charte du Parc de la Vanoise. A la demande de l'Association des maires des communes et EPCI du Parc, le Conseil se prononcera la semaine 37 (du 07 au 11/09/2015).
- **Destruction administrative Blaireau**: Suite aux dégâts répétitifs occasionnés par le blaireau dans la commune, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur le Préfet l'autorisation de destruction administrative. Par arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2015, Monsieur le Préfet a chargé les lieutenants de louveterie de réaliser une destruction à tir de blaireaux sur la commune d'Avrieux.

- **Convention SDIS**: Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au financement du CSP de Modane suite à la reprise de cette compétence par les communes de Villarodin-Bourget et d'Avrieux.
- **Urbanisme** : Le Conseil municipal prend connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Fabrice Dejean (fenêtre de toit sur son habitation).
- **Déplacement Piedicavallo** : Monsieur le Maire fait le compte rendu du déplacement à Piedicavallo des 18 et 19 juillet et des échanges futurs.
- Suite à la divulgation de certaines informations d'ordre privé et personnel, Mme Portaz rappelle aux élus les dispositions prévues dans la charte de déontologie qu'ils ont signée ainsi que les dispositions édictées dans le règlement intérieur du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire, Jean-Marc BUTTARD